



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question au Gouvernement n° 3146

Texte de la question

APPRENTISSAGE DU CALCUL MENTAL EN PRIMAIRE

M. le président. La parole est à M. Pierre Amouroux, pour le groupe UMP.

M. Pierre Amouroux. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Monsieur le ministre, vous avez beaucoup insisté sur le nécessaire renforcement des savoirs fondamentaux au cours du cursus de l'enseignement élémentaire, en particulier celui de la lecture et de la grammaire, que l'on appelle maintenant, je crois, l'ORL, c'est-à-dire l'observation raisonnée de la langue (*Exclamations et rires sur divers bancs*) -, savoirs pour lesquels vous avez entrepris des réformes courageuses qui étaient attendues par les familles. Pour recevoir des parents dans ma permanence, je tiens, en leur nom, à vous en remercier.

Me faisant par ailleurs leur porte-parole, sachez qu'ils attendent maintenant vos décisions en matière de calcul. Les parents constatent en effet que leurs enfants ont aujourd'hui du mal à raisonner avec les chiffres,...

M. Gérard Bapt. Comme le Gouvernement !

M. Pierre Amouroux. ...à effectuer des multiplications et, surtout, qu'ils ne savent plus faire les divisions, tout simplement parce qu'elles ne sont plus au programme ! À cause de l'utilisation abusive de la calculatrice, certains enfants font plus les opérations au hasard qu'après un réel raisonnement.

M. Jean-Michel Ferrand. Comme Ségolène Royal !

M. Pierre Amouroux. Que pouvez-vous répondre sur ce point aux parents qui s'inquiètent pour l'avenir de leurs enfants ? (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Monsieur le député, l'éducation nationale évolue sous le signe du bon sens, ce qui, selon moi, signifie qu'il faut permettre aux jeunes de savoir, le plus vite possible, lire, écrire et compter.

J'ai également toujours beaucoup insisté sur le fait que l'on devait, dès la maternelle, acquérir du vocabulaire et apprendre à vivre en commun.

Puisque vous avez parlé de la grammaire, monsieur Amouroux, je puis vous indiquer que demain, en présence de Bernard Pivot et entouré d'Erik Orsenna et du professeur Alain Bentolila, je signerai la circulaire " grammaire " à laquelle vous avez fait allusion.

M. Christian Bataille. Ridicule !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. S'agissant du calcul, des études internationales montrent que son apprentissage permet d'avoir de la rigueur dans le raisonnement...

M. Jean Le Garrec. Voilà en effet qui est nouveau ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ...et je souscris totalement à cette idée.

J'attends, le 23 janvier, un rapport de spécialistes français sur le sujet pour saisir la commission des programmes en vue de mettre en place, pour la rentrée 2007, un apprentissage, dès l'école primaire, des quatre opérations et du calcul mental. Ainsi les jeunes seront-ils aptes à se servir ensuite des technologies les plus modernes, sachant que le calcul mental leur sert aussi dans la vie quotidienne. Le calcul, c'est utile !

Monsieur le député, permettre aux jeunes, dès la rentrée 2007, d'acquérir ces fondamentaux nécessaires, leur donnera des chances supplémentaires tant de mieux s'insérer dans la vie quotidienne que de poursuivre des études supérieures. C'est, une fois encore, faciliter l'égalité des chances ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Jean Le Garrec. Quel talent !

Données clés

Auteur : [M. Pierre Amouroux](#)

Circonscription : Yvelines (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3146

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 11 janvier 2007